

Intitulé de l'UE	Activités d'intégration professionnelle (Partie I)
Section(s)	- (6 ECTS) Bachelier en enseignement section 2 - BA1

Responsable(s)	Heures	Période
Mélissa ANDERLIN	180	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Développement professionnel : identité	10h	Mélissa ANDERLIN Cécile RENAUX
Stages et Ateliers de formation professionnelle	170h	Mélissa ANDERLIN Emilie BEYDTS Maxence DELSAUT Laurence FONTAINE Stéphanie ISERBYT Cécile LAMBOTTE Stéfany PIERARD Cécile RENAUX

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Développement professionnel : identité : 10h de travaux
Stages et Ateliers de formation professionnelle : 170h d'AIP

Langue d'enseignement
Développement professionnel : identité : Français
Stages et Ateliers de formation professionnelle : Français

Connaissances et compétences préalables
Néant

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel <ul style="list-style-type: none"> ◦ agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale ; ◦ comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité ; ◦ analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en

- interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de :
 - s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;
 - faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection .
- maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel .
- Les compétences de l'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective
 - s'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations ;
 - identifier ses besoins de formation individuelle et participer à l'identification des besoins de formation de l'équipe pédagogique ;
 - contribuer à la diffusion, au sein de l'équipe éducative, des acquis liés aux formations continues suivies ou des capacités développées par celles-ci ou par l'expérience .
- Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive
 - maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;
 - maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;
 - maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;
 - prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, en étant attentif à la langue de scolarisation ou langue d'apprentissage et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci ;
 - agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :
 - la conception et la mise en oeuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;
 - la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;
 - la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation, cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;
 - la conception et la mise en oeuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, de leurs besoins spécifiques impliquant la mise en oeuvre d'aménagements raisonnables et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique ;
 - la mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires ;
 - maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;
 - prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale ;
 - créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;
 - gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante ;
- les compétences du praticien réflexif
 - lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle ;
 - mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en oeuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité ;
 - construire progressivement son identité professionnelle, notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio.

Objectifs de développement durable



Éducation de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
- 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones

et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.



Inégalités réduites

Objectif 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Observer, analyser des pratiques et des gestes professionnels du mds (invariants de l'action éducative) ainsi que l'environnement éducatif.
- Poser un ensemble d'actions pédagogiques et gestes professionnels préparés en amont du stage (ex. routines pédagogiques, activités pédagogiques, correction d'exercices, lecture d'album, etc.)
- Contribuer à la gestion de situations de classe selon certaines modalités identifiées du co-enseignement
- Construire son identité professionnelle par le biais d'un portfolio de développement professionnel

Contenu de l'AA Développement professionnel : identité

- Mise à l'épreuve du projet professionnel et élaboration progressive de l'identité professionnelle
- Construction de sa représentation du métier: mes objectifs, mes valeurs, ma vision des valeurs du métier
- Construction d'une représentation commune du métier: caractéristiques du métier, valeurs, normes, attitudes, confrontation aux domaines de compétences du métier, etc.
- Activités de développement de l'identité professionnelle

Contenu de l'AA Stages et Ateliers de formation professionnelle

- Observation guidée des pratiques du MDS
- Lors des stages, prestation de périodes d'activités pédagogiques en concertation avec le MDS

Méthodes d'enseignement

Développement professionnel : identité : travaux de groupes, approche interactive, approche par situation problème, approche avec TIC, activités pédagogiques extérieures

Stages et Ateliers de formation professionnelle : travaux de groupes, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive, activités pédagogiques extérieures, apprentissage in situ

Supports

Développement professionnel : identité : notes de cours, notes d'exercices

Stages et Ateliers de formation professionnelle : notes de cours, Dossier de l'UE AIP

Ressources bibliographiques de l'AA Développement professionnel : identité

- Desjardin, R. (2002). Le portfolio de développement professionnel continu. Chenelière/Mc Graw-Hill
- Poumay, M. et Georges, F. (2022). Comment mettre en oeuvre une approche par compétences dans le supérieur. De Boeck Supérieur
- Riopel, M.-C., (2006). Apprendre à enseigner: une identité professionnelle à développer. Presses de l'Université de Laval

Ressources bibliographiques de l'AA Stages et Ateliers de formation professionnelle

- Bourbao M. (2010). Modélisation des invariants de la conduite de la classe.
- Guillaume, L. et Manil, J.-F. (2021). 7 facilitateurs à l'apprentissage (2e éd.). Chronique Sociale.
- Houssaye, J. (2014). Le triangle pédagogique. ESF éditeur.
- Poumay, M. et Georges, F. (2022). Comment mettre en œuvre une approche par compétences dans le supérieur ? De Boeck Supérieur.
- Tricot, A. (2017). L'innovation pédagogique. Retz Eds.
- Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun (2019)
- Programmes d'études et référentiels du tronc commun des sections 1, 2 et 3
- Décret-mission
- Pacte pour un enseignement d'excellence

Évaluations et pondérations

Évaluation	Épreuve intégrée
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	<p>Les Activités d'Intégration Professionnelle (AIP) sont réparties sur les deux quadrimestres de l'année académique. Elles forment une Unité d'Enseignement (UE) intégrée : les trois Activités d'Apprentissage (AA) (Ateliers de Formation Professionnelle (AFP), Développement professionnel : identité et Stages) sont non dissociables dans la construction du Programme Annuel de l'Étudiant (PAE).</p> <p>L'évaluation de l'UE AIP :</p> <ul style="list-style-type: none">• repose sur l'appréciation du niveau de maîtrise de chacun des 5 critères (opérationnalisés sous forme d'indicateurs) permettant le développement des 4 domaines de compétences définis par le décret relatif à la formation initiale des enseignants (2022).• comporte un caractère absorbant : au terme du processus formatif, l'équipe pédagogique apprécie le niveau de maîtrise de chacun des critères afin de valider ou non l'UE. La non-atteinte d'un critère peut entraîner l'invalidation de l'UE.• est continue et intégrée. <p>Le maître de stage (MDS), titulaire d'un titre pédagogique, est un.e partenaire privilégié.e pour les professeurs des sections d'enseignement du DSEE et la qualité de l'évaluation formative qu'il.elle fait du travail de l'étudiant.e est cruciale dans la progression de celui-ci.celle-ci (cf. circulaire n° 000092 concernant la nouvelle formation des instituteurs et des régents, 7 juin 2001).</p> <p>L'UE AIP n'est pas remédiable. En effet, l'évaluation de l'UE ne peut être organisée qu'une seule fois sur l'année académique. (cf l'article 138 du Décret Paysage)</p>

Année académique : 2024 - 2025